

Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement

Rapport 178

Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec

Rapport d'enquête et de médiation

Mars 2003

Québec 

La notion d'environnement

Les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

Édition et diffusion

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Tél. : (418) 643-7447
1 800 463-4732 (sans frais)

Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

La documentation relative aux travaux de la commission est disponible au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Québec, le 24 mars 2003

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales et
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relativement au projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec par le ministère des Transports.

Le mandat d'enquête et de médiation, mené par M. Alain Cloutier, commissaire-médiateur, a débuté le 10 février 2003.

Les engagements du Ministère ont permis de conclure des ententes menant au retrait des demandes d'audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



André Harvey

Québec, le 20 mars 2003

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'enquête et de médiation concernant le projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec par le ministère des Transports.

Les engagements pris par le promoteur à l'égard des trois citoyens requérant une audience publique ont su les satisfaire, de telle sorte que trois ententes ont été conclues. Le retrait des demandes d'audience publique demeure conditionnel à la reconduction des ententes dans le décret d'autorisation du projet. Je tiens à souligner l'ouverture dont a fait preuve chaque partie, permettant ainsi le succès de la médiation.

Enfin, j'aimerais vous signaler l'excellente collaboration de l'équipe de la commission.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le commissaire-médiateur,



Alain Cloutier

Table des matières

Introduction	1
Le contexte du projet	1
Les travaux proposés	2
La médiation	7
L'approche de la médiation	7
Le déroulement de l'enquête	7
Le déroulement de la médiation	9
Conclusion	11
Annexe 1	Les renseignements relatifs au mandat	13
Annexe 2	Les requêtes d'audience publique	17
Annexe 3	Les ententes entre le ministère des Transports et les requérants	25
Annexe 4	Les lettres de retrait des requêtes d'audience publique	31
Annexe 5	La documentation	37
Figure 1	La localisation du projet	5

Introduction

Le 15 janvier 2003, le ministre de l'Environnement confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtaient, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet de réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec par le ministère des Transports. Dès lors, le président du Bureau a constitué la commission. Le mandat, confié en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), a débuté le 10 février 2003.

C'est en juillet 1985 que le ministère des Transports manifestait pour la première fois, par l'envoi d'un avis de projet au ministère de l'Environnement, son intention de corriger les déficiences géométriques de la route 232 à proximité des carrefours menant à Sainte-Rita et à Lac-des-Aigles. L'étude d'impact sur l'environnement produite en 2001 a été rendue publique dans le cadre d'une période d'information et de consultation publiques tenue du 3 septembre au 18 octobre 2002.

Au cours de cette période, trois propriétaires riverains de la route 232 ont adressé au Ministre des demandes d'audience publique faisant état des conséquences qu'ils anticipaient si le projet se réalisait.

Le contexte du projet

Depuis le début des années 1980, le ministère des Transports a effectué divers travaux d'amélioration sur les routes 232 et 295. Dans ce contexte, il a conçu le présent projet de réaménagement afin d'éliminer ce qu'il considère comme le dernier maillon faible de la route 232 entre Lac-des-Aigles et Cabano (figure 1).

De type rural, les routes 232 et 295 sont constituées de deux voies pavées d'une dimension inférieure à la norme actuelle. Il y circule moins de 2 000 véhicules par jour et ce nombre inclut un fort pourcentage de camions en raison de la présence d'usines de transformation du bois dans les municipalités environnantes. Ce pourcentage se situe aux environs de 17 % près de l'intersection de Sainte-Rita et il atteint 26 % vers Saint-Michel-du-Squatec.

Situé dans les monts Notre-Dame, le tronçon de route à l'étude comprend des courbes dites sous-standard où la vitesse autorisée doit être réduite de 90 à 55 km/h. La pente la plus forte atteint 13 %, ce qui ralentit considérablement les camions et occasionne la

formation de pelotons. Le Ministère y anticipe une importante diminution du niveau de service dans un avenir rapproché car la capacité de la route est presque atteinte.

Il estime également que le nombre d'accidents sur ce tronçon d'un peu plus de cinq kilomètres est relativement élevé pour une route secondaire : la Société de l'assurance automobile du Québec y a dénombré dix-sept accidents entre 1998 et 2000. Afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, le promoteur juge nécessaire de corriger les déficiences géométriques de ce parcours.

Les travaux proposés

À la suite de l'analyse comparative des aspects techniques et environnementaux de trois variantes, le Ministère a choisi celle qui lui semblait le mieux répondre à ses objectifs. La variante proposée diffère peu du tracé actuel des routes 232 et 295, mais les dimensions seraient ajustées aux normes actuelles. Chacune des deux voies serait élargie à 3,5 mètres et les accotements, à 2,5 mètres. Selon la quantité de déblais et de remblais nécessaire, la largeur de l'emprise varierait de 35 à 60 mètres. La route resterait bordée de fossés ouverts, sauf à certains endroits où le Ministère envisage d'installer une canalisation pour réduire la largeur de l'emprise.

Les autres travaux consistent à corriger le rayon des courbes sous-standard, à adoucir les pentes afin qu'elles ne dépassent pas 10 % et à modifier les deux carrefours en Y aux deux jonctions des routes 232 et 295 pour y aménager des intersections à angle droit, ce qui améliorerait la visibilité.

Dans la longue pente en courbe située de part et d'autre de l'intersection menant à Sainte-Rita, il prévoit ajouter, sur une longueur de 3,5 kilomètres, une voie ascendante pour véhicules lents afin de réduire les difficultés de dépassement. Pour faciliter l'accès à la route 295 vers Sainte-Rita, une voie de virage à gauche protégée par un îlot de marquage serait installée. Une nouvelle bretelle d'entrée permettrait aux véhicules venant de Saint-Michel-du-Squatec de s'engager vers Sainte-Rita et une autre faciliterait le virage à droite vers Cabano pour les usagers venant de Sainte-Rita. Pour améliorer les conditions de circulation en période hivernale, des plantations serviraient de brise-vent à l'ouest de cette intersection.

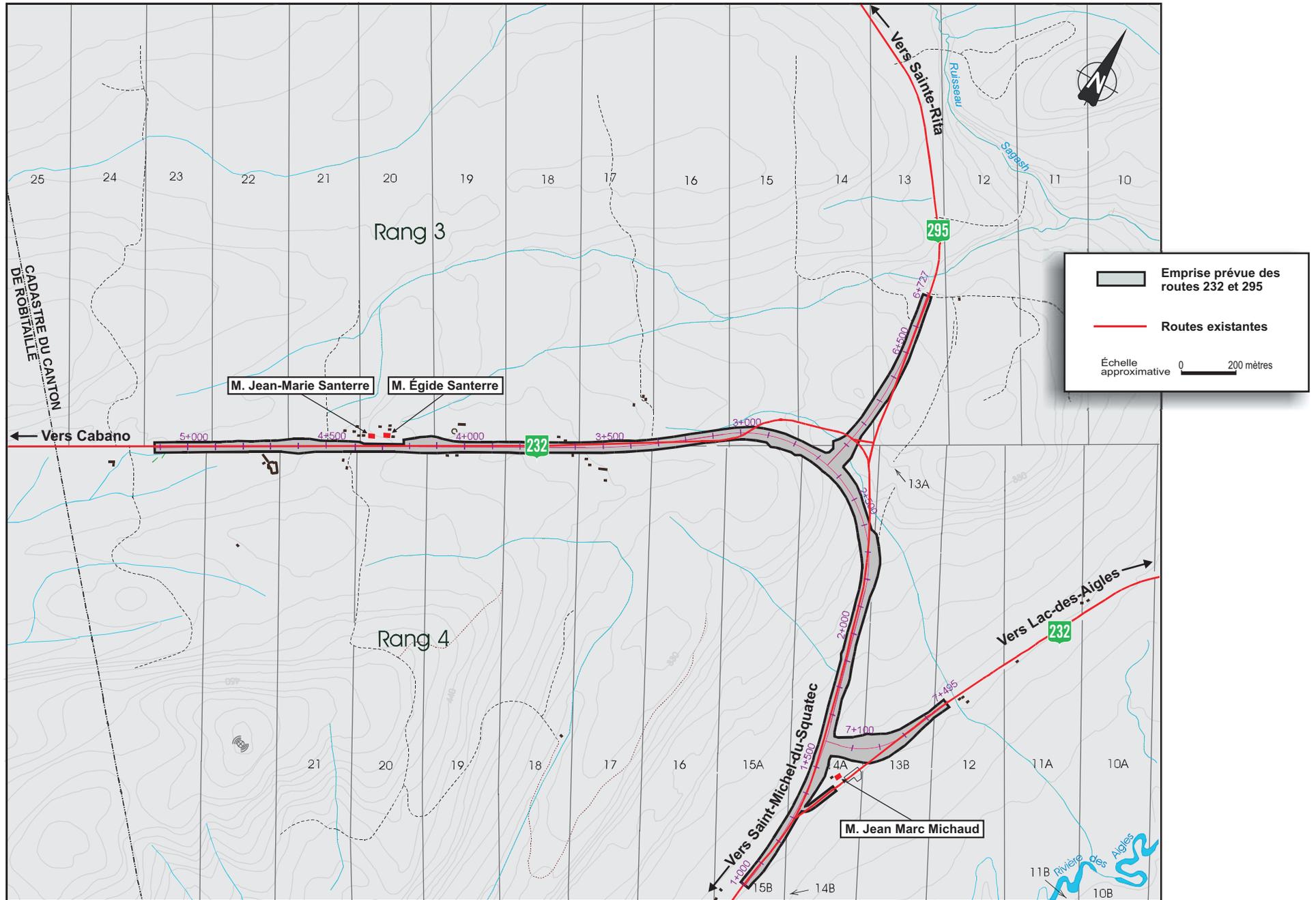
La plus grande modification de tracé se situe à l'intersection menant à Lac-des-Aigles, qui serait déplacée légèrement plus au nord à la suite d'une demande de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec. Pour faciliter l'accès à Lac-des-Aigles, le Ministère prévoit la mise en place d'une voie de virage à gauche protégée par un îlot de marquage pour

les véhicules venant de Cabano, ainsi qu'une bretelle d'entrée pour ceux venant de Saint-Michel-du-Squatec.

Ces travaux, estimés à 7 millions de dollars, visent à faciliter les manœuvres des poids lourds, à augmenter la sécurité des usagers ainsi que la fluidité de la circulation. Le Ministère est d'avis que le nouveau tracé permettrait d'augmenter la vitesse autorisée à 100 km/h. Il estime également que l'amélioration des conditions de circulation sur ce tronçon déficient confirmerait la vocation régionale de la route 232 en tant qu'axe nord-sud de la MRC de Témiscouata.

Parmi les impacts décrits par le promoteur, certains touchent le milieu humain. Le long de la route 232, à l'intérieur de la zone d'étude, se trouvent douze habitations et un commerce, la plupart à l'ouest du tronçon commun de la route 232 et de la route 295.

Figure 1 La localisation du projet



Source : adaptée du document déposé PR3.1.

La médiation

L'approche de la médiation

Lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question, le processus de médiation en environnement peut permettre d'obtenir un règlement à l'amiable des points de vue respectifs du promoteur et des requérants. Tout en étant encadré par les *Règles de procédures relatives au déroulement des médiations en environnement* adoptées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, ce processus favorise la négociation et la conciliation en s'adaptant, avec plus de souplesse qu'une audience publique, aux particularités des requêtes. Dans ce contexte, le commissaire-médiateur aide les participants à circonscrire leurs points de divergence et de convergence et il suscite des échanges d'information objective afin de trouver des pistes de solution. À l'instar des autres membres du Bureau, le commissaire-médiateur est assujéti à un code d'éthique et de déontologie et il a le devoir de s'assurer que les ententes préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers.

Le déroulement de l'enquête

Les demandes d'audience publique acheminées au ministre de l'Environnement émanaient de trois citoyens habitant en bordure du tronçon de la route 232 que le Ministère se propose de réaménager. Pour deux d'entre eux, les préoccupations étaient liées à la mise en place d'une voie de circulation supplémentaire et à ses répercussions sur leur sécurité et leur qualité de vie. Le troisième requérant, pour sa part, estimait que la modification de tracé prévue à l'intersection menant à Lac-des-Aigles perturberait son environnement.

Durant la phase d'enquête de ce mandat, une rencontre a été tenue avec les trois requérants le 10 février 2003. Cette réunion avait pour but de leur présenter la procédure de médiation, de souligner l'importance de leur participation pour l'atteinte d'un consensus, et de s'assurer de leur volonté d'y souscrire activement. Cette rencontre a également servi à préciser les éléments des requêtes et à vérifier qu'ils reflétaient fidèlement l'ensemble de leurs préoccupations.

Lors de cette séance, les requérants ont à peu de chose près réitéré les demandes exprimées dans leurs requêtes d'audience, mettant l'accent plus particulièrement sur les éléments suivants :

- la nécessité d'un accès sécuritaire aux propriétés riveraines ;
- les conséquences de l'élargissement des voies de circulation ;
- le risque de contamination des puits d'eau potable ;
- la possibilité d'abaisser le profil de la route 232 ouest près des numéros civiques 225 et 235 ;
- l'impact du déblaiement et de l'accumulation de la neige en bordure de l'emprise ;
- les difficultés de déplacement des résidences dues à la présence d'une zone verte ;
- la modification de l'environnement à la croisée menant à Lac-des-Aigles.

Lors de cette rencontre, les requérants ont également exprimé le désir d'obtenir de l'information sur la procédure d'expropriation utilisée par le ministère des Transports ainsi que sur les normes régissant la distance entre une emprise routière et les puits d'eau potable.

Au cours de la même journée, une rencontre a également été tenue avec les représentants du promoteur pour les familiariser avec la procédure de médiation en environnement et pour obtenir leur consentement formel. Tous les points soulevés par les requérants leur ont été présentés afin qu'ils puissent étudier les pistes de solutions éventuelles. Ils ont à ce moment fait part du délai qu'ils estimaient nécessaire pour mener à bien cette tâche.

Lors des rencontres du 10 février 2003, le commissaire-médiateur s'est assuré d'un consentement libre et éclairé de la part de chacun des requérants. Il en a été de même avec le porte-parole du ministère des Transports. Une fois ces consentements obtenus, les participants ont été avisés de la prochaine étape de la médiation.

La commission a également rencontré le maire et la secrétaire-trésorière de Saint-Michel-du-Squatec. Cette rencontre avait pour objectif d'expliquer le fonctionnement de la médiation et de solliciter une éventuelle participation dans la recherche de solutions. Dans la même optique, le représentant du ministère de l'Environnement a aussi été rencontré.

Le déroulement de la médiation

Le ministère des Transports a requis un délai de trois semaines afin de préparer les dossiers des trois requérants. Les séances de médiation ont donc été tenues le 3 mars 2003 à Saint-Michel-du-Squatec, où des rencontres orientées vers la recherche de solutions ont été organisées successivement avec chacun des requérants. Au cours de ces rencontres, les requérants ont expliqué les problèmes qu'ils appréhendaient. Les représentants du Ministère ont échangé avec eux et leur ont alors fait diverses propositions. Les propositions retenues par les requérants ont été reprises par écrit sous forme d'engagements formels.

Les engagements du promoteur ont satisfait les trois requérants. Pour le premier, M. Égide Santerre, l'entente porte sur un abaissement de la route en face de sa propriété et sur diverses atténuations des répercussions du projet : le raccordement de son entrée à la route aménagée, la protection de son puits et la mise en place éventuelle d'un accès à une propriété voisine (annexe 3, document déposé DD2.2). Pour le deuxième, M. Jean-Marie Santerre, après avoir exploré les divers problèmes suscités par le rapprochement de la route de sa résidence et de son bâtiment commercial, les parties ont convenu que la meilleure solution consistait en l'acquisition de la propriété sise du côté ouest de la route (annexe 3, document déposé DD2.1). Enfin, M. Jean Marc Michaud s'est vu offrir deux avenues de solutions. La première lui permettrait de continuer à occuper sa résidence mais avec diverses mesures compensatoires et d'atténuation des répercussions du projet. Dans la seconde, le Ministère lui offre, à son choix, soit de déplacer sa résidence, soit d'acquérir sa propriété. M. Michaud, guère rassuré par la première avenue, a plutôt choisi la seconde (annexe 3, document déposé DD2.3).

Le lendemain, après discussion avec certains requérants, il a été convenu de procéder à la signature des ententes avec le représentant du ministère des Transports. Ce qui fut fait en après-midi, mettant ainsi fin à la médiation. Lors de la signature de l'entente liant le Ministère et M. Égide Santerre, un dernier engagement visant un échange éventuel de terrain a été ajouté (annexe 3, document déposé DD2.2). Les trois requérants ainsi que les représentants du promoteur ont également été informés de la suite qui serait donnée à la médiation.

Conclusion

Le ministère des Transports entend réaménager les routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec. Il prévoit ajuster le tracé aux normes actuelles, corriger les éléments structuraux, modifier deux intersections et ajouter une voie ascendante pour les véhicules lents.

Au cours de la période d'information et de consultation publiques, trois citoyens ont requis du ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique. Ils ont toutefois consenti à participer à une médiation en environnement. Leurs préoccupations étaient en rapport avec les inconvénients que pourrait engendrer le projet routier. Le promoteur leur a proposé une série d'engagements qui les ont satisfaits et qui ont fait l'objet d'ententes avec chacun d'eux.

Au terme de la médiation, les requérants ont retiré leur demande d'audience publique, le tout conditionnellement à la reconduction complète des engagements du ministère des Transports dans le décret d'autorisation du projet.

Enfin, les trois ententes sont respectueuses des intérêts des tiers, tout en protégeant l'environnement dans une perspective de développement durable.

Fait à Québec,



Alain Cloutier
Commissaire-médiateur

A contribué à la rédaction du rapport :
Monique Lajoie, analyste

Avec la collaboration de :
Louise Bourdages, conseillère en communication
Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission
Anne Lacoursière, agente de secrétariat

Annexe 1

**Les renseignements
relatifs au mandat**

Le mandat

Le mandat confié au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) était de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtaient, de procéder à une médiation environnementale et de faire rapport au ministre de l'Environnement de ses constatations et de son analyse.

Période du mandat

Du 10 février au 10 avril 2003

La commission et son équipe

Le commissaire-médiateur

Alain Cloutier

Son équipe

Louise Bourdages, conseillère en communication
Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bernard Desrochers, responsable de l'infographie
Anne Lacoursière, agente de secrétariat
Monique Lajoie, analyste

Les activités liées au mandat d'enquête et de médiation

6 février 2003	Rencontre préparatoire tenue avec le ministère de l'Environnement à Québec
10 février 2003	Rencontres préparatoires tenues avec les requérants et les représentants municipaux à Saint-Michel-du-Squatec ainsi qu'avec le promoteur à Cabano
3 et 4 mars 2003	Rencontres de médiation tenues avec les requérants et le promoteur à Saint-Michel-du-Squatec

Le promoteur

Ministère des Transports

M. Jean-Louis Loranger, porte-parole
M^{me} Janine Banville
M. Louis Belzile
M. Victor Bérubé
M. Bertrand Corbin
M. Pierre Forbes

Les personnes-ressources

M. Éric Thomassin

Ministère de l'Environnement

M. André Chouinard, maire
M^{me} Danielle Albert, secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec

Les participants

M. Jean Marc Michaud

M. Égide Santerre

M. Jean-Marie Santerre
M^{me} Adrienne Richard

Annexe 2

Les requêtes d'audience publique

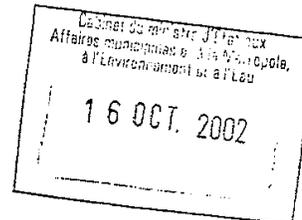
Projet de réaménagement des routes 232 et 295
à Saint-Michel-du-Squatec

Saint-Michel-du-Squatec

6211-06-0b1

Squatec, 11 octobre 2002

Monsieur André Boisclair
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
Québec



Monsieur le ministre,

J'ai assisté le 24 septembre dernier à une rencontre d'information animée par des représentants du BAPE au sujet du projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec.

Suite à cette rencontre, où les représentants du ministère des transports ont présenté ce projet de réaménagement des routes 232 et 295, je désire soumettre à votre attention ma requête de demande d'audience publique au sujet du projet cité précédemment.

En effet, le projet tel que présenté, modifierait d'importante façon l'environnement autour de ma propriété. Les travaux projetés rendront beaucoup moins intéressant l'exercice de mon droit de propriété.

Ainsi, je déplore le fait, que tout en ayant deux routes secondaires numérotées à proximité de ma résidence, celle-ci se retrouve isolée dans un chemin cul-de-sac.

De plus, les travaux de correction de la pente des deux routes en cause auront pour effet de surélever ces deux routes. Cette surélévation est très importante dans le cas du nouveau tronçon construit au nord-est de ma résidence, où les simulations photographiques par ordinateur illustrent, que ce tronçon de route sera en surplomb par rapport au toit de la maison.

L'effet combiné des deux éléments mentionnés ci-haut, modifie substantiellement l'encadrement ou l'environnement visuel de ma propriété qui en subira une diminution de valeur.

Le relèvement de la route 295 et le nouveau tronçon de la route 232 construit au nord-est de la propriété changent la topographie du paysage. Cette nouvelle topographie orientera l'écoulement des eaux de surface ou de ruissellement vers ma propriété.

Ces quelques motifs, brièvement énoncés, justifient ma demande d'audience publique au sujet du projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec.

Toutefois, veuillez prendre en considération ma grande ouverture à participer à un processus de médiation afin de trouver une alternative permettant d'éliminer ou d'atténuer les incidences négatives de ce projet sur ma propriété.

En espérant que vous accueillerez favorablement ma demande, veuillez recevoir monsieur le ministre mes salutations les plus distinguées.


Jean marc Michaud

Squatec, le 16 octobre 2002

178

CR3.2

Projet de réaménagement des routes 232 et 295
à Saint-Michel-du-Squatec

Saint-Michel-du-Squatec

6211-06-0b1

Monsieur Robert Fournier
Bureau d'audience publique sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable 2^e étage
Québec G1R 6A6

Dossier : Réaménagement des routes 232 et 295 sur le territoire de
la municipalité de St-Michel-de-Squatec.

Monsieur,

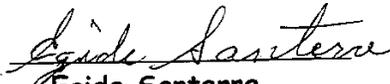
Par la présente, je veux vous faire part de certains
commentaires concernant ce dossier. J'habite
à Squatec.

Dans l'ensemble, je suis d'accord avec le tracé retenu et
avec les plans préliminaires. Toutefois, devant ma propriété et plus
particulièrement devant ma résidence, je demande que la route soit
abaissée de quelques pieds.

Les raisons qui motivent ma demande sont les suivantes :

- ⇒ Éviter que l'eau de la route ne s'accumule sur mon terrain;
- ⇒ Diminuer les accumulations de neige aux abords de ma maison,
en hiver;
- ⇒ Baisser le bruit (circulation de camions et d'autos);
- ⇒ Protéger davantage mon puit artésien situé entre la route et la
maison;
- ⇒ Diminuer le remplissage nécessaire pour atténuer la pente à
l'extrémité « est » de ma propriété.

Je souhaite que ces éléments seront pris en considération par
le Ministère des Transports.


Egide Santerre

30 octobre 2002

Monsieur

Par la présente je vous informe que je demande d'analyser d'une façon particulière le tracé de la route projetée vis à vis ma propriété à Squatec.

Selon le tracé proposé, la route passera Trop près de ma résidence créant des problèmes importants au niveau du bruit. De plus il ne restera pas suffisamment d'espace pour que je puisse stationner mes véhicules automobiles devant la porte.

Je veux m'assurer également que la visibilité des deux côtés sera suffisante pour me permettre de prendre la route de façon sécuritaire.

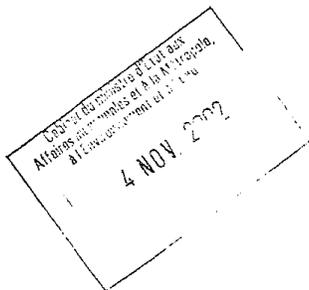
Je demande que la troisième voie soit enlevée devant ma résidence.

Je vais suivre les développements du projet. En attendant, je demeure à votre disposition.

Et je demande audience publique,
je suis ouvert à une médiation.

JEAN-MARIE SANTERRE

Jean Marie Santerre



Annexe 3

**Les ententes entre le ministère
des Transports et les requérants**

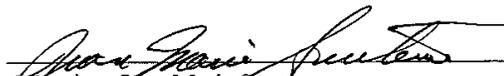
Médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Entente intervenue entre le ministère des Transports et monsieur Jean-Marie Santerre, requérant
d'une audience publique dans le cadre du projet de réaménagement des routes 232 et 295
à Saint-Michel-du-Squatec

	Objet	Entente
Proposition du ministère des Transports	Compensation pour inconvenients.	Le ministère des Transports s'engage à faire l'acquisition totale de la propriété (terrain, résidence, garage, hangar) de M. Jean-Marie Santerre, sise sur le lot 20-P, rang III du Canton de Robitaille, soit par une entente de gré à gré, ou selon la <i>Loi sur l'expropriation</i> .


 Monsieur Jean-Louis Loranger,
 Directeur régional
 Direction régionale du Bas-Saint-Laurent-
 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 Ministère des Transports
 Promoteur

83-03-04
 date

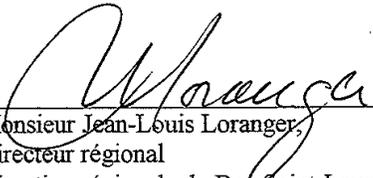

 Monsieur Jean-Marie Santerre
 Requérant

4 Mars 2003
 date

Médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Entente intervenue entre le ministère des Transports et monsieur Égide Santerre, requérant d'une audience publique dans le cadre du projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec

	Objet	Entente
1 Proposition du ministère des Transports	Dénivellation de la route 232.	Le ministère des Transports s'engage à abaisser de 1 à 2 pieds la route dans le secteur de la résidence de M. Égide Santerre.
2 Proposition du ministère des Transports	Travaux de raccordement de l'entrée.	Le ministère des Transports s'engage à compenser financièrement M. Égide Santerre pour les travaux nécessaires à l'ajustement de son entrée par rapport au niveau de la route aménagée.
3 Proposition du ministère des Transports	Impacts des travaux de construction.	Le ministère des Transports s'engage à minimiser les impacts des travaux dans le secteur de M. Égide Santerre et à éviter l'usage de la dynamite.
4 Proposition du ministère des Transports	Maintien d'un accès à une propriété.	Le ministère des Transports s'engage à aménager un accès pour M. Égide Santerre, localisé vis-à-vis le chaînage 4 + 110 environ, permettant le lien entre les lots Ptie 19 et Ptie 20, sous réserve de l'acceptation du propriétaire voisin (Ptie 19).
5 Proposition du ministère des Transports	Échange de terrain	Le ministère des Transports s'engage à procéder à un échange de terrain avec M. Égide Santerre, advenant l'existence d'un résidu de terrain sur une propriété limitrophe.


Monsieur Jean-Louis Loranger,
Directeur régional
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Ministère des Transports
Promoteur

02 03 04
date


Monsieur Égide Santerre
Requérant

4 mars 2003
date

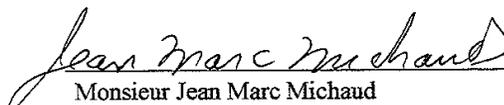
Médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Entente intervenue entre le ministère des Transports et monsieur Jean Marc Michaud, requérant
d'une audience publique dans le cadre du projet de réaménagement des routes 232 et 295
à Saint-Michel-du-Squatec**

	Objet	Entente
Proposition du ministère des Transports	La résidence de M. Jean Marc Michaud serait isolée dans un cul-de-sac.	Le ministère des Transports s'engage à négocier avec M. Jean Marc Michaud une entente d'indemnisation de gré à gré relative à la relocalisation de sa résidence. À défaut d'une relocalisation dans le secteur actuel, le ministère la relocalisera dans un autre lieu. Le ministère s'engage également, au choix du propriétaire, à acquérir en totalité la propriété de M. Jean Marc Michaud.


 Monsieur Jean-Louis Loranger,
 Directeur régional
 Direction régionale du Bas-Saint-Laurent-
 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 Ministère des Transports
Promoteur

03-03-04
 date


 Monsieur Jean Marc Michaud
Requérant

7 mars 2003
 date

Annexe 4

**Les lettres de retrait
des requêtes d'audience publique**

Québec, le 4 mars 2003

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales et
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et ministre de l'Environnement
Édifce Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 15 janvier 2003, confié au BAPE un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par monsieur Alain Cloutier, commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je me déclare satisfait des engagements pris par le ministère des Transports, consignés dans l'entente ci-annexée.

À la suite de ce processus, je vous informe que j'accepte de retirer ma demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de ma requête demeure toutefois conditionnel au respect des modalités de l'entente et à sa reconduction complète au décret d'autorisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marie Santerre



c.c. : M. Alain Cloutier, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur

178

DC1.2

Projet de réaménagement des routes 232 et 295
à Saint-Michel-du-Squatec

Saint-Michel-du-Squatec

6211-06-0b1

Québec, le 4 mars 2003

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales et
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 15 janvier 2003, confié au BAPE un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par monsieur Alain Cloutier, commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je me déclare satisfait des engagements pris par le ministère des Transports, consignés dans l'entente ci-annexée.

À la suite de ce processus, je vous informe que j'accepte de retirer ma demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de ma requête demeure toutefois conditionnel au respect des modalités de l'entente et à sa reconduction complète au décret d'autorisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Égide Santerre

c.c. : M. Alain Cloutier, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur

Québec, le 4 mars 2003

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État aux Affaires municipales et
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre aux demandes d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 15 janvier 2003, confié au BAPE un mandat d'enquête et de médiation.

Au terme de la médiation menée par monsieur Alain Cloutier, commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je me déclare satisfait des engagements pris par le ministère des Transports, consignés dans l'entente ci-annexée.

À la suite de ce processus, je vous informe que j'accepte de retirer ma demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de ma requête demeure toutefois conditionnel au respect des modalités de l'entente et à sa reconduction complète au décret d'autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean Marc Michaud

c.c. : M. Alain Cloutier, BAPE

p.j. : Engagements du promoteur

Annexe 5

La documentation

Les centres de consultation

Bibliothèque municipale de Saint-Michel-
du-Squatec
Saint-Michel-du-Squatec

Hôtel de ville de Saint-Michel-du-Squatec
Saint-Michel-du-Squatec

Université du Québec à Montréal
Montréal

Bureau du BAPE
Québec

La documentation déposée dans le cadre du projet à l'étude

Procédure

- PR1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Avis de projet*, 18 juillet 1985, 8 pages et une carte.
- PR2** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Directive du ministre de l'Environnement indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement*, 11 juin 1986, 7 pages.
- PR3** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, rapport principal*, octobre 2001, 151 pages, cartes et annexes.
- PR3.1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, résumé*, mars 2002, 31 pages, cartes et annexes.
- PR4** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Addenda à l'étude d'impact sur l'environnement*, 22 avril 2002, 2 pages.
- PR4.1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Addenda 2 à l'étude d'impact sur l'environnement, précisions sur les variantes A, B et C*, septembre 2002, 2 pages et cartes.
- PR5** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Questions et commentaires adressés au promoteur*, 15 janvier 2002, 3 pages.
- PR5.1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réponses aux questions et commentaires du ministre de l'Environnement (addenda)*, mars 2002, 7 pages et annexes.
- PR6** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes sur la recevabilité de l'étude d'impact*, du 14 novembre au 6 décembre 2001, pagination diverse.

- PR7** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*, 23 avril 2002, 3 pages.
- PR8** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Liste des lots touchés par le projet*, 1 page.

Correspondance

- CR1** MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une période d'information et de consultation publiques*, 14 août 2002, 1 page.
- CR2** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Nomination du commissaire-médiateur*, 21 janvier 2003, 1 page.
- CR3** *Requêtes d'audience publique adressées au ministre de l'Environnement.*
- CR3.1** Jean Marc MICHAUD. *Requête*, 11 octobre 2002, 2 pages.
- CR3.2** Égide SANTERRE. *Requête*, 16 octobre 2002, 1 page.
- CR3.3** Jean-Marie SANTERRE. *Requête*, 30 octobre 2002, 1 page.
- CR4** MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement*, 15 janvier 2003, 1 page.

Par le promoteur

- DA1** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réponse adressée à M. Égide Santerre relativement au projet de réaménagement des routes 232 et 295*, 23 octobre 2002, 2 pages et annexe.
- DA2** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réponse adressée à M. Jean-Marie Santerre relativement au projet de réaménagement des routes 232 et 295*, 7 novembre 2002, 2 pages.
- DA3** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec, situation actuelle et simulation visuelle*, 4 plans.
- DA4** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec. Photographies en période hivernale et esquisses visuelles*, février 2003, 24 pages.
- DA5** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec. Acquisition d'immeubles à des fins gouvernementales*, février 2003, 4 pages.

- DA6** MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec. Analyse de scénarios*, février 2003, 2 pages et 13 plans.

Par les participants

- DC1** *Lettres de retrait des requêtes d'audience publique adressées au ministre de l'Environnement.*

DC1.1 Jean-Marie SANTERRE. *Lettre de retrait*, 4 mars 2003, 1 page.

DC1.2 Égide SANTERRE. *Lettre de retrait*, 4 mars 2003, 1 page.

DC1.3 Jean Marc MICHAUD. *Lettre de retrait*, 4 mars 2003, 1 page.

Par la commission

- DD1** BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Comptes rendus des rencontres de médiation tenues avec les requérants et le promoteur le 3 mars 2003*, 6 pages.

- DD2** *Ententes intervenues entre le ministère des Transports et les requérants d'une audience publique dans le cadre du projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec*, 4 mars 2003, 1 page.

DD2.1 *Entente intervenue entre le ministère des Transports et M. Jean-Marie Santerre*, 4 mars 2003, 1 page.

DD2.2 *Entente intervenue entre le ministère des Transports et M. Égide Santerre*, 4 mars 2003, 1 page.

DD2.3 *Entente intervenue entre le ministère des Transports et M. Jean Marc Michaud*, 4 mars 2003, 1 page.

Les transcriptions

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Projet de réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec.*

DT1 Séance tenue le 10 février 2003 en après-midi, à Saint-Michel-du-Squatec, 40 pages.

DT2 Séance tenue le 10 février 2003 en soirée, à Cabano, 39 pages.